



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Le DICRIM

Le DICRIM est une adaptation locale du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet des Pyrénées Atlantiques recensant les risques majeurs auxquels les habitants du département peuvent être confrontés. Il répond à l'obligation du Décret n°90-918 du 11 Octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, demandant au Maire de relayer l'information auprès de ses administrés

On appelle risque majeur, un danger important, naturel ou technologique, menaçant un groupe humain. Il s'agit d'événements qui pourraient advenir. Lorsque l'événement se produit, on parle alors de catastrophe majeure.

RAPPELS NUMEROS D'URGENCE :

Numéros des Secours : Numéro unique 112

Sapeurs-Pompiers : **18**

SAMU : **15**

Gendarmerie : **17**

Urgence Gaz : **numéro vert 0 800 47 33 33**



Sommaire

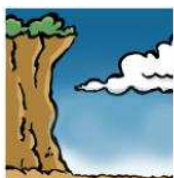
Page 2 : présentation du DICRIM et généralités sur les risques majeurs

Page 3 : le risque de crues et d'inondations

Page 5 : les risques météorologiques

Page 9 : le risque sismique

Les risques majeurs :



Aléas, enjeux et risques.

Dans notre commune les principaux risques majeurs sont :

RISQUES DE CRUES ET D'INONDATIONS

RISQUES METEOROLOGIQUES

RISQUES SISMQUES

LES MOYENS D'ALERTE

- L'alerte pourra être donnée par différents moyens selon la nature de l'évènement :
- Le porte-à-porte ou le téléphone par des membres de l'équipe municipale.
- La messagerie électronique à laquelle vous pouvez souscrire auprès de la mairie (Pensez à faire enregistrer votre adresse mail auprès de la mairie).
- La radio : France bleue Béarn : 102.5 Mhz.

A Arros de Nay, le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est l'Outil d'aide à la décision du maire. Le plan prévoit les interventions, qui permettront de préserver la sécurité des populations et des biens face à un événement de sécurité civile. En cas d'évènement majeur, une cellule de crise sera installée en mairie. Les élus seront alors organisés avec des missions très précises relatives à l'alerte, la logistique et l'hébergement quel que soit le risque.



RISQUES DE CRUES ET D'INONDATIONS

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

Une crue correspond, elle, à l'augmentation du débit (mesuré en m³/s) d'un cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit moyen.

Grâce à l'analyse des crues historiques, on procède à une classification des crues : ainsi une crue dite centennale est une crue importante qui, chaque année, a une probabilité de 1/100 de se produire ; une crue décennale a, quant à elle, une probabilité de 1/10 de se produire chaque année.

Sur notre territoire, ces crues sont provoquées soit par des orages violents sur les Pyrénées en saison chaude (de mai à octobre) ou par des épisodes pluvieux prolongés de saison froide (novembre à mars). Sur le Gave de Pau, les crues les plus violentes ont majoritairement lieu à la fin du printemps ou au début de l'automne, (Juin 2013). La montée des eaux est rapide mais il s'agit d'un risque prévisible qui peut être anticipé.

La commune peut également être soumise à des inondations par ruissellements provenant des coteaux.

Le Gave de Pau longe la commune d'Arros de Nay et le Luz la traverse. Ils peuvent connaître des crues violentes (25 août 1997) occasionnant des débordements importants sur la commune.

La prévention des risques d'inondation:

Bassins écrêteurs de crue : ce sont des barrages vides la plupart du temps, destinés à stocker des volumes d'eaux importants lors de fortes crues. Ils permettent de limiter voire supprimer les débordements en aval de l'ouvrage.

Le bassin écrêteur d'ARROS de NAY a été construit en 2008 à la demande du Sidil (syndicat intercommunal de défense contre les inondations du Luz), il permet de stocker provisoirement l'eau apportée par le Luz de Casalis. La capacité de stockage de 290 000 m³, correspond à une surface inondable de 14,4 hectares. Ainsi en janvier 2014, alors que de fortes précipitations ont conduit à des inondations sur le département, le bassin a rempli son rôle en évitant que des habitations soient inondées dans le village.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été mis en place sur la commune en 2012. Les zones à risque sont ainsi prises en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En cas de montée des eaux le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sera activé graduellement en fonction de l'intensité de la crue attendue ou observée. Des « guetteurs de crue » sont chargés de surveiller le niveau des cours d'eau pour alerter la population.



Le risque inondation : quel comportement adopter ?

Avant	Pendant
• Faire une réserve d'eau potable, • Évacuer les lieux avant qu'il ne soit trop tard (accès coupés). Sinon, rester chez soi et gagner les étages supérieurs, • Prévenir les services de secours, • Aider les voisins en pensant prioritairement aux personnes âgées et aux handicapés, • Débrancher tous les appareils électriques (à l'exception du téléphone, sauf si la prise risque d'être inondée), • Couper le gaz, le disjoncteur, Fermer, calfeutrer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations)	• Ecouter la radio locale pour connaître les consignes de sécurité et se tenir prêt à évacuer • Disposer d'un bagage minimum par personne : vêtements de rechange, pharmacie de secours, s'il y a lieu, médicaments, et une couverture ; • Quitter les lieux quand la consigne en est donnée ; En partant, fermer à clef et vérifier le calfeutrage de toutes les ouvertures et volets. • Les points de rassemblement en cas d'évacuation : • La mairie, la Maison pour tous. • L'école et la bibliothèque • L'église. • L'étage du Petit U. • Le foyer du stade.
Après l'inondation	
• Ne retourner au domicile que sur indication des secours ou de la mairie ; • Faire un inventaire complet des dommages visibles ; • Aérer les pièces en sortant ce qui est gorgé d'eau, nettoyer soigneusement tout ce qui a été en contact avec l'eau et désinfecter (eau de javel) ; • Contrôler les circuits électriques avant de rétablir le courant ; • Mettre du chauffage dès que possible ; • S'informer sur la qualité de l'eau avant de la consommer. Contacter la mairie en cas de besoin	

Pour en savoir plus sur le risque inondation, consultez :

Site INTERNET (www.vigicrues.gouv.fr) librement accessible à tout public permettant la lecture d'une carte en couleurs dite de vigilance crues, valable sur 24h00 et précisant quatre niveaux de vigilance crues,



RISQUES METEOROLOGIQUES

Fortes chutes de neige, grands froids, canicules ou violentes tempêtes... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter notre commune, provoquer des dommages et dans les cas les plus extrêmes porter atteinte à la sécurité des personnes. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. En Béarn, les vents les plus violents peuvent dépasser les 150 km/h.

La situation géographique de la commune est favorable au déclenchement de phénomènes météorologiques intenses. Située au pied des Pyrénées, le Pays de Nay est régulièrement soumis à des orages violents, générateurs de fortes pluies et de chutes de grêle.

LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Informez-vous !

La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site Internet de Météo-France et relayées par les médias nationaux.

Soyez responsables !

Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans danger.

Rappel : en cas de chutes de neige, il appartient à chaque habitant de déneiger les trottoirs devant son habitation.

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Dès le niveau de vigilance orange diffusé par Météo-France, une veille sera activée en mairie afin d'anticiper un événement météorologique dommageable sur la commune.



Que faire dès l'annonce d'un événement météorologique

- Vérifiez que vous avez le matériel de base : moyens d'éclairage, piles pour un poste radio et réserve d'eau
- Ne restez pas isolé(e)s.
- Limitez vos déplacements.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques, laissez-les libres pour les secours.

En cas de danger, restez chez vous en sécurité. N'allez pas chercher vos enfants s'ils sont dans une structure communale (école, centre de loisirs, crèche...). Ils sont pris en charge par les enseignants et le personnel communal.

Le risque météorologique : quel comportement adopter ?

<u>Conseils</u>	<u>Les risques</u>
<u>Vents violents, tempêtes</u>	
• Rangez et fixez les objets pouvant être emportés par le vent. • Ne restez pas sous les arbres. • Gagnez un abri en dur, fermez portes et volets et ne ressortez que s'il y a nécessité absolue. • Informez-vous par la radio.	• Chute de branches, d'arbres et d'objets divers, projectiles (ardoise, tôles...) • Obstacles sur les voies de circulation véhicules déportés. • Risque d'électrocution : rupture des alimentations électriques.
<u>Fortes précipitations</u>	
• Evitez les déplacements routiers.	• Visibilité réduite, inondations. • Rupture des réseaux électriques et téléphoniques. • Plaques d'égouts relevées.
<u>Orages</u>	
• Ne vous abritez pas sous les arbres • Evitez d'utiliser le téléphone sauf en cas d'urgence - • Débranchez les appareils électriques et antennes • Limitez les déplacements	• Foudroiement et départ de feu



Conseils

Les risques

Neige, verglas, grand froid

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Limitez les déplacements• Prévoyez une réserve alimentaire et d'eau• Prévoyez couvertures et chauffage non électrique -• Ne vous exposez pas de manière prolongée au froid et habillez-vous chaudement | <ul style="list-style-type: none">• Accident de la route, perte de contrôle.• Risque de chute sur les trottoirs glissants.• Hypothermie. |
|---|--|

La canicule

En France, la canicule correspond globalement à une température qui ne descend pas la nuit en dessous de 18°C pour le nord de la France et 20°C pour le sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le nord et 35°C pour le sud. La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous. Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur.

En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.

Chez les travailleurs manuels, travaillant notamment à l'extérieur, ou les sportifs, le corps exposé à la chaleur transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Il y a un risque de **déshydratation**.



La canicule : quel comportement adopter ?

Conseils :

- Rafraîchissez-vous souvent
- Buvez 1,5 litre d'eau par jour
- Evitez les activités extérieures.
- Prenez des nouvelles de vos proches

Les risques :

- Déshydratation: Les symptômes qui doivent alerter :
 - ✚ Des crampes musculaires aux bras, aux jambes, au ventre
 - ✚ Un épuisement qui se traduit par des étourdissements, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'insomnie.
- Le coup de chaleur: Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement. On peut le repérer par :
 - ✚ Une agressivité inhabituelle ;
 - ✚ Une peau chaude, rouge et sèche ;
 - ✚ Des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense ;
 - ✚ Une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.
 - ✚ En cas de fragilité particulière, risque de complications médicales : rapprochez-vous de votre médecin.

Pour en savoir plus sur le risque canicule, consultez les sites internet : Le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : <http://www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html>

Le Plan canicule : www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_National_Canicule-2010.pdf



RISQUES SISMIQUES :

QU'EST-CE QU'UN SEISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie stockée permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme est caractérisé par :

- Sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. L'échelle de magnitude la plus connue est celle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.
- Son intensité : elle traduit la sévérité de la secousse du sol en fonction des effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure par des instruments ; l'intensité est évaluée à partir de la perception du séisme par la population et des effets du séisme à la surface terrestre (effets sur les objets, dégâts aux constructions...). L'échelle d'intensité de référence comporte douze degrés, le premier degré correspondant à un séisme non perceptible, et le douzième à une catastrophe généralisée.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme. Un zonage sismique réglementaire a été élaboré en France. Il définit cinq zones de sismicité : de l'aléa très faible classé 1 à l'aléa fort classé 5. La commune d'Arros de NAY est classée en zone 4 : risque moyen. Nous sommes donc concernés par une réglementation parasismique spécifique qui s'aligne sur le droit européen et a pour but de préserver les vies humaines.



En plus des consignes générales, valables pour tous les risques, les consignes spécifiques pour le séisme sont les suivantes :

Le risque sismique: quel comportement adopter ?

Avant	Pendant
• Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire ; • Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité. ▪ Fixer les appareils et les meubles lourds. • Préparer un plan de groupement familial.	• Rester où l'on est : ✚ à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres ; ✚ à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...); ✚ en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses. • Se protéger la tête avec les bras. • Ne pas allumer de flamme.
• Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes. • Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités. • Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).	

Pour en savoir plus sur le risque sismique, consultez les sites internet suivants :

Site du ministère en charge du développement durable - Informations générales sur le risque sismique :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Risques-naturels-et-ouvrages-.html>

Prévention du risque sismique dans la construction : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Catastrophes-et-risques-naturels-.html>

Le portail de la prévention des risques majeurs : <http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique>